



**PRÉFET
COORDONNATEUR
DU BASSIN
RHÔNE-MÉDITERRANÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Plan de Gestion des Risques d'Inondation 2022-2027

Bassin Rhône-Méditerranée

Stratégie nationale de gestion des risques d'inondation



VOLUME 2



SOMMAIRE

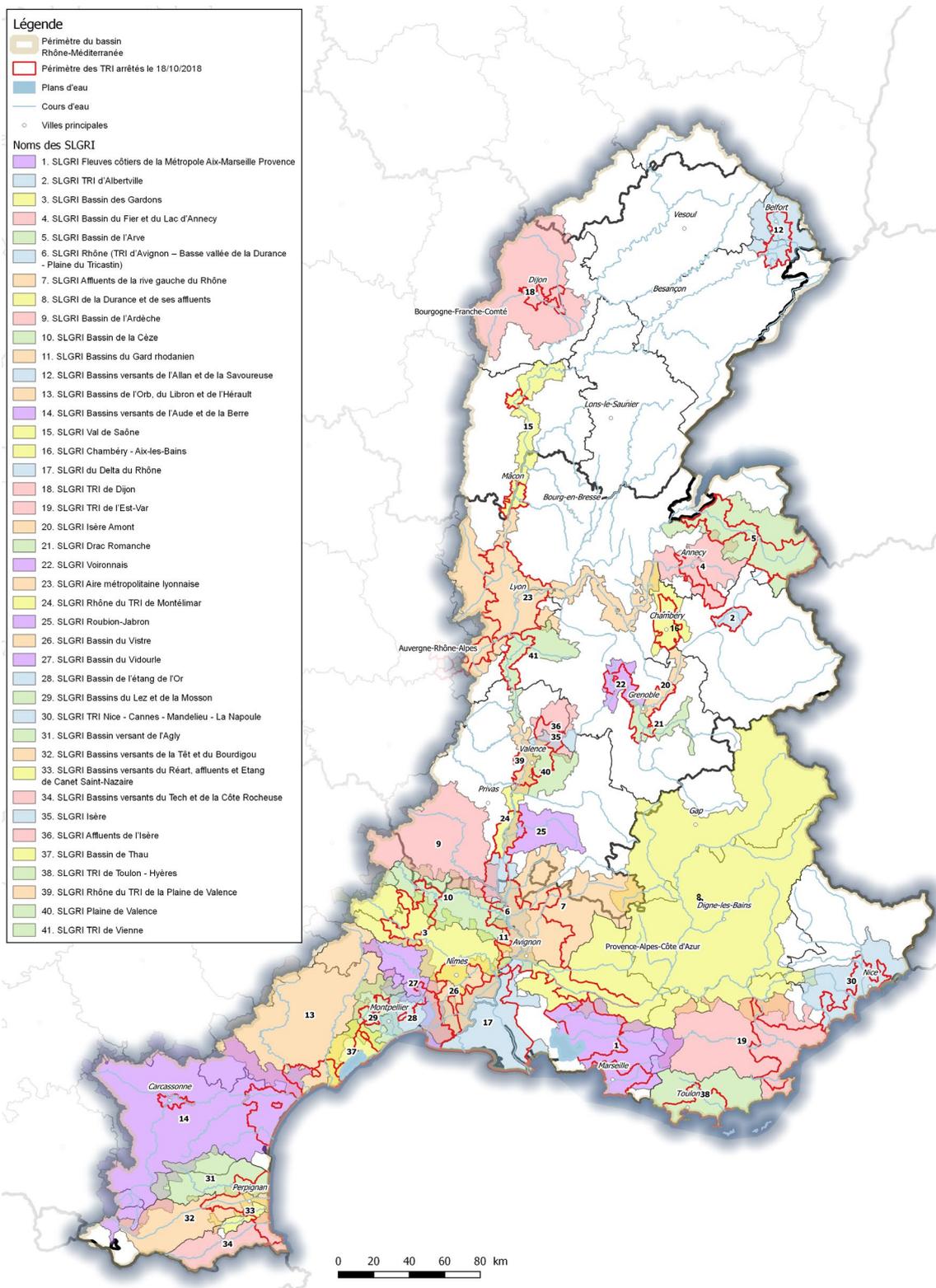
SYNTHÈSE DES OBJECTIFS ET DISPOSITIONS POUR LES TERRITOIRES À RISQUE IMPORTANT D'INONDATION (TRI)	7
Introduction.....	8
Cadre général à l'élaboration des stratégies locales.....	9
Synthèse des dispositions du PGRI spécifiques aux TRI.....	11
Synthèse des principales dispositions du PGRI s'adressant notamment aux SLGRI.....	12

**SYNTHÈSE DES OBJECTIFS
ET DISPOSITIONS POUR
LES TERRITOIRES À RISQUE
IMPORTANT D'INONDATION
(TRI)**

INTRODUCTION

La carte ci-dessous présente les 41 périmètres des stratégies locales des TRI du bassin Rhône-Méditerranée.

↳ Stratégies locales de gestion des risques d'inondation et TRI dans le bassin Rhône-Méditerranée

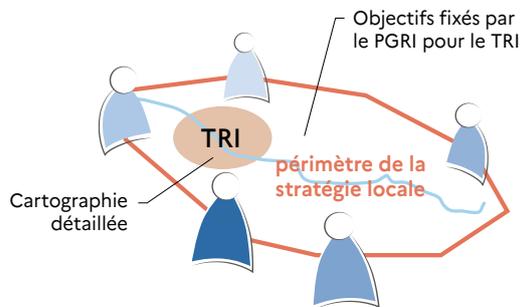


Source : Périmètres communaux des SLGRI (Arrêté du 15/02/2016), IGN Protocole IGN/MEDDTL, DREAL Auvergne - Rhône-Alpes. Réalisation : Août 2020

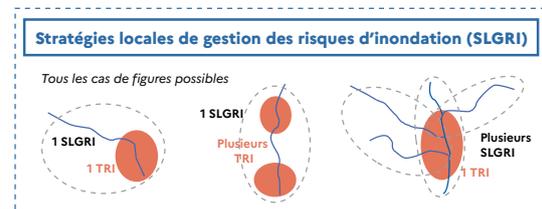
CADRE GÉNÉRAL À L'ÉLABORATION DES STRATÉGIES LOCALES

Le bassin Rhône-Méditerranée compte 31 territoires à risque important d'inondation (TRI), dont le périmètre a été arrêté par le préfet de bassin le 12 décembre 2012, et confirmé le 16 octobre 2018, suite à l'évaluation préliminaire des risques d'inondation menée en 2011 et complétée en 2018.

À l'échelle de chacun des TRI – et plus largement du bassin de gestion du risque (échelle du bassin versant ou du bassin de vie) – une stratégie locale de gestion des risques d'inondation a été élaborée par les parties prenantes sous l'impulsion d'une structure porteuse adéquate. Approuvée par les préfets de départements concernés, les stratégies locales déclinent à une échelle adaptée les objectifs du PGRI.



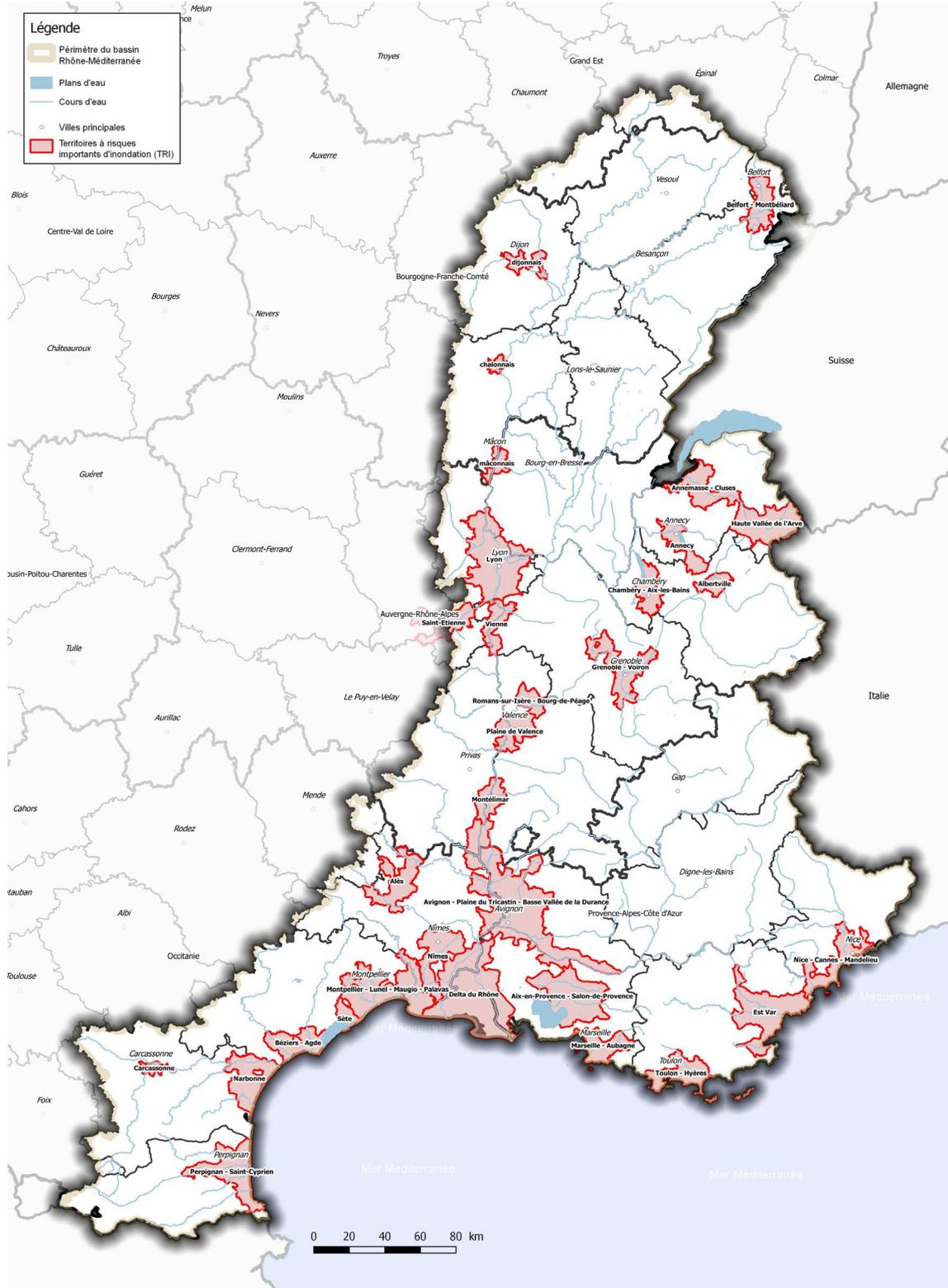
Pour chaque TRI, l'objectif recherché visait une stratégie locale pour un ou plusieurs TRI. Toutefois, compte tenu des démarches engagées préalablement à la mise en œuvre de la directive inondation, il a été accepté pour le bassin Rhône-Méditerranée de déroger à ce principe afin de tenir compte des spécificités de chaque territoire et des dynamiques locales. De fait, les trois cas de figure présentés dans le schéma ci-dessous ont été envisagés comme proposition de périmètre pour les stratégies locales.



Au final, suite à la consultation, le 15 février 2016 le préfet de bassin Rhône-Méditerranée a arrêté la liste, le périmètre et les objectifs de 41 stratégies locales sur les 31 TRI du bassin.

Pour le 1^{er} cycle de la directive inondation, les stratégies locales de gestion des risques d'inondation ont été arrêtées postérieurement à l'approbation du PGRI (cf. circulaire du 14 août 2013 relative à l'élaboration des PGRI qui demande à ce que les stratégies locales soient arrêtées d'ici la fin 2016). Dans ce contexte, la présente partie du PGRI se limitait à la définition des objectifs spécifiques pour les stratégies locales ainsi que leurs périmètres. Pour le 2^e cycle, cette partie comprend la synthèse des objectifs et des principales dispositions des SLGRI approuvées.

∨ Territoires à risques importants d'inondation dans le bassin Rhône-Méditerranée



Source : IGN Protocole IGN/MEDDTL, DREAL Auvergne-Rhône-Alpes - Juillet 2018

Le PGRI 2016-2021 contient des dispositions communes à l'ensemble des TRI, ces dispositions (obligatoires ou recommandations) s'adressent aux SLGRI. Celui-ci a constitué un socle pour l'élaboration des stratégies locales de gestion des risques d'inondation. Le contenu de certaines de ces dispositions

est modifié dans le cadre du 2^e cycle et constituera un cadre pour la révision des SLGRI si elle s'avère nécessaire. Les dispositions communes aux TRI sont indiquées comme tel dans le volume 1 du PGRI et synthétisées dans le tableau ci-après.

SYNTHÈSE DES DISPOSITIONS DU PGRI SPÉCIFIQUES AUX TRI

Grand Objectif	Objectif	Disposition
GO1 Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation	<i>Améliorer la connaissance et réduire la vulnérabilité du territoire</i>	D.1-6 Sensibiliser les acteurs de l'aménagement du territoire aux risques d'inondation au travers des stratégies locales
GO2 Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques	<i>Agir sur les capacités d'écoulement</i>	D.2-2 Rechercher la mobilisation de nouvelles capacités d'expansion des crues D.2-6 Restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux qui permettent de réduire les crues et les submersions marines
	<i>Prendre en compte l'érosion côtière du littoral</i>	D.2-11 Traiter de l'érosion littorale dans les stratégies locales exposées à un risque important d'érosion
GO3 Améliorer la résilience des territoires exposés	<i>Se préparer à la crise et apprendre à mieux vivre avec les inondations</i>	D.3-6 Intégrer un volet relatif à la gestion de crise dans les stratégies locales
		D.3-10 Accompagner les diagnostics et plans de continuité d'activité au niveau des stratégies locales
		D.3-11 Évaluer les enjeux liés au ressuyage au niveau des stratégies locales
GO4 Organiser les acteurs et les compétences	<i>Favoriser la synergie entre les différentes politiques publiques</i>	D.4-1 Fédérer les acteurs autour de stratégies locales pour les TRI
	<i>Accompagner la mise en place de la compétence « GEMAPI »</i>	D.4-7 Favoriser la constitution de gestionnaires au territoire d'intervention adapté
GO5 Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation	<i>Développer la connaissance sur les risques d'inondation</i>	D.5-4 Approfondir la connaissance sur la vulnérabilité des réseaux
	<i>Améliorer le partage de la connaissance</i>	D.5-5 Mettre en place des lieux et des outils pour favoriser le partage de la connaissance et la communication

SYNTHÈSE DES PRINCIPALES DISPOSITIONS DU PGRI S'ADRESSANT NOTAMMENT AUX SLGRI

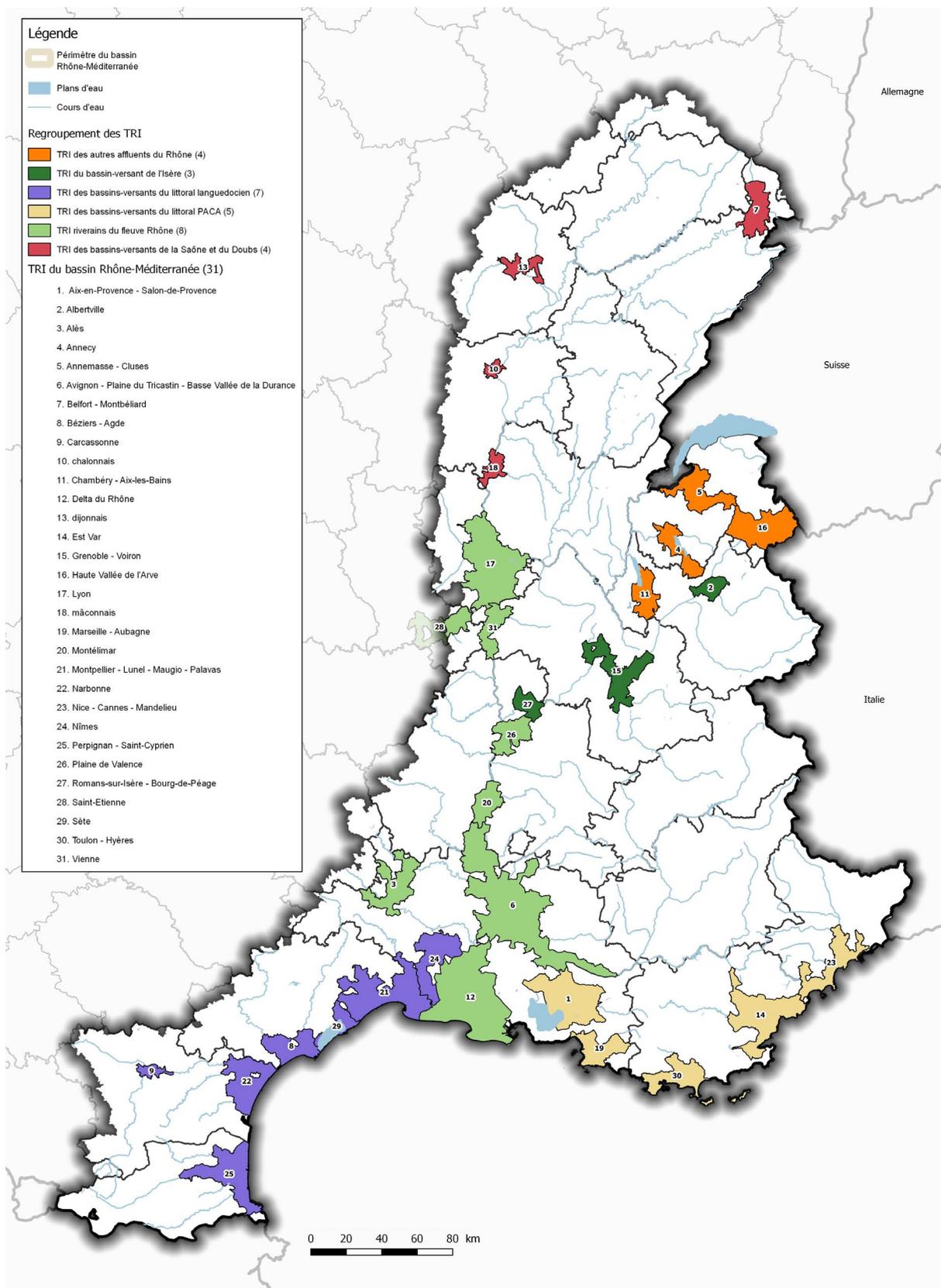
Grand Objectif	Objectif	Disposition
GO1 Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation	<i>Améliorer la connaissance et réduire la vulnérabilité du territoire</i>	D.1-2 Maîtriser le coût des dommages en cas d'inondation en agissant sur la vulnérabilité des biens, au travers des stratégies locales, des programmes d'action ou réglementaires
GO3 Améliorer la résilience des territoires exposés	<i>Développer la conscience du risque des populations par la sensibilisation, le développement de la mémoire du risque et la diffusion de l'information</i>	D.3-14 Développer la culture du risque
GO4 Organiser les acteurs et les compétences	<i>Favoriser la synergie entre les différentes politiques publiques</i>	D.4-3 Intégrer les priorités du SDAGE dans les PAPI et SLGRI et améliorer leur cohérence avec les SAGE et les contrats de milieu et de bassin-versant
		D.4-5 Encourager la reconnaissance des syndicats de bassin versant comme EPAGE ou EPTB

Ce second volume est structuré selon une logique de territoires cohérents dont la répartition est illustrée dans la carte ci-après.

Ce découpage a été défini selon la logique hydrographique et géographique suivante :

- **Territoires à risque important d'inondation des bassins-versants de la Saône et du Doubs**
 - TRI de Belfort – Montbéliard
 - TRI du Dijonnais
 - TRI du Chalon nais
 - TRI du Mâconnais
- **Territoires à risque important d'inondation du bassin-versant de l'Isère**
 - TRI d'Albertville
 - TRI de Grenoble – Voiron
 - TRI de Romans-sur-Isère – Bourg-de-Péage
- **Territoires à risque important d'inondation des autres affluents du Rhône**
 - TRI d'Annemasse – Cluses
 - TRI Haute vallée de l'Arve
 - TRI d'Annecy
 - TRI de Chambéry – Aix-les-Bains
- **Territoires à risque important d'inondation riverains du fleuve Rhône**
 - TRI de Lyon
 - TRI de Saint-Étienne
 - TRI de Vienne
- **Territoires à risque important d'inondation des bassins-versants de la plaine de Valence**
 - TRI de la plaine de Valence
 - TRI de Montélimar
- **Territoires à risque important d'inondation des bassins-versants de la Durance**
 - TRI d'Avignon – Plaine du Tricastin – basse vallée de la Durance
 - TRI d'Alès
 - TRI du Delta du Rhône
- **Territoires à risque important d'inondation des bassins-versants du littoral languedocien**
 - TRI de Nîmes
 - TRI de Montpellier – Lunel – Mauguio – Palavas
 - TRI de Sète
 - TRI de Béziers – Agde
 - TRI du Carcassonnais
 - TRI du Narbonnais
 - TRI de Perpignan – Saint-Cyprien
- **Territoires à risque important d'inondation des bassins-versants du littoral PACA**
 - TRI d'Aix-en-Provence – Salon-de-Provence
 - TRI de Marseille – Aubagne
 - TRI de Toulon-Hyères
 - TRI de l'Est-Var
 - TRI de Nice – Cannes – Mandelieu

↳ Regroupement des TRI par grands territoires



Source : IGN Protocole IGN/MEDDTL, DREAL Auvergne-Rhône-Alpes - septembre 2020